Image not found or type unknown

Solidarité entre époux suite à infraction pénale

Par **Emma007**, le **21/11/2014** à **14:56**

Bonjour
Si après un retrait de permis, un conducteur conduit quand même et provoque un accident grave, l'assureur peut se retourner contre lui. Est-ce que la solidarité entre époux s'applique dans ce cas ? Sur les biens communs ? Sur les biens propres de l'époux non fautif aussi ? Comment faire pour se protéger en tant que conjoint ? Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés